

**Quinzième étape du Plan de reprise
à partir du 3 mai 2021 (1er assouplissement)
(mise à jour du 30 avril 2021)**

Législation en vigueur		Longe côte/marche aquatique		
		Pratiquant encadré dans un club	Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée	
Généralités	durée de sortie	Sans limitation de durée entre 6h et 19h	Sans limitation de durée entre 6h et 19h	
	lieu de sortie	Sans limitation de distance	Sans limitation de distance	
	Nombre	- Groupe de 6 pratiquants maximum (encadrants compris) sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...) - sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)	- Groupe de 6 pratiquants maximum (encadrants compris) sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...) - sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)	
	Documents à avoir sur soi obligatoirement	Aucun	Aucun	
	Gestes barrières	Port du masque	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.
		Distanciation physique	A adapter à la vitesse de progression et à la force du vent : 2 mètres minimum entre et/ou en latéral Pratique en longe interdite	A adapter à la vitesse de progression et à la force du vent : 2 mètres minimum entre et/ou en latéral. Pratique en longe interdite
		Utilisation gel hydroalcoolique	Obligatoire pour utilisation avant et après la séance en cas d'absence d'eau et savon	Obligatoire pour utilisation avant et après la séance en cas d'absence d'eau et savon
		Si fièvre ou autres symptômes du Covid-19	Restez chez soi. Prévenir immédiatement l'animateur si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.	Restez chez soi. Prévenir immédiatement le Président du club si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.
	Kit sanitaire Covid-19 personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle		Préconisé pour utilisation avant et après la séance	Obligatoire pour utilisation avant et après la séance
	Matériels liés à la pratique de l'activité	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Prêt matériel et de tenue par le club à organiser avec une désinfection systématique. Echange de matériel entre participants non autorisé ou avec une désinfection systématique.	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Prêt matériel et de tenue par le club à organiser avec une désinfection systématique. Echange de matériel entre participants non autorisé ou avec une désinfection systématique.	
Vestiaires collectifs		interdits	interdits	
Usage des locaux		Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	
Encadrement	Inscription aux sorties	Sur inscription obligatoire Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux.	Sur inscription obligatoire Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux.	
	Animation	Utiliser les infrastructures mises en place pour traverser la plage et la mise à l'eau. Pratique en longe et exercices à plusieurs sans distanciation interdits	Organiser la traversée de la plage et la mise à l'eau en tenant compte des infrastructures mises en place et de la législation en vigueur. Pratique en longe et exercices à plusieurs sans distanciation interdits L'animateur et l'assistant rappellent les gestes barrières et participent à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique.	
	Conseils pédagogiques	Une distanciation d'au moins 2 mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	Une distanciation d'au moins 2 mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	
	Application Tous anti covid		Téléchargement et utilisation fortement recommandées	Téléchargement et utilisation fortement recommandées

Encadrement	Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination		<p>En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans les 10 jours suivants une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 10 jours pour éviter d'autres contaminations.</p> <p>Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p>	<p>L'animateur doit porter à connaissance des pratiquants les gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination.</p> <p>En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans les 10 jours suivants une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester.</p> <p>Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut l'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 10 jours pour éviter d'autres contaminations.</p> <p>Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p>
Transports	Individuel/par foyer		Conseillé	Conseillé
	En commun		Dans le strict respect des gestes barrières (port du masque obligatoire et utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport) et dans la mesure du possible de la distanciation physique	Dans le strict respect des gestes barrières (port du masque obligatoire et utilisation systématique du gel hydroalcoolique avant et après la prise du transport) et dans la mesure du possible de la distanciation physique
	Co voiturage et mini-bus		0	0
lieu de pratique	Législation en vigueur	Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...	<ul style="list-style-type: none"> - Sur des sites répertoriés, homologués et labellisés FFRandonnée. - En accord avec la municipalité. - Dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque. 	<ul style="list-style-type: none"> - A organiser sur des sites répertoriés, homologués et labellisés FFRandonnée. - En accord avec la municipalité. - Dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque.
	Espace de pratique		Favoriser les espaces les moins fréquentés.	Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés et adapter l'horaire des séances à la fréquentation pour limiter les contacts avec les autres pratiquants de sports aquatiques et nautiques
Convivialité	Partage de repas, pot, festivités...		À éviter	A ne pas organiser
	Dicussions en présentiel		Avec distanciation et masque si possible	Avec distanciation et masque si possible
Manifestations grand public et compétitions			Interdites	Interdites
Séjours et voyages			Interdit	Interdit
Formation			Possibilité de reprendre les formations en présentiel, uniquement en extérieur.	Possibilité de reprendre les formations en présentiel, uniquement en extérieur.
Séance de travail, réunions, organisations....				à distance uniquement
Accident			Les pratiquants portant secours ou ayant été secourus devront se laver immédiatement, désinfecter leur matériel et surveiller l'évolution de leur état de santé	Les animateurs portant secours devront se laver immédiatement, désinfecter leur matériel et surveiller l'évolution de leur état de santé
Vos contacts privilégiés	Local		votre comité départemental	votre comité départemental
	National		marcheaquatique@ffrandonnee.fr	marcheaquatique@ffrandonnee.fr